

COMMISSION DES USAGERS ET REPRESENTANTS DES USAGERS

LES REPRESENTANTS

- ♦ Des bénévoles, membres d'une association agréée par le Ministère de la Santé.
- ♦ Ils sont mandatés par cette association.
- ♦ Ils sont nommés par le directeur de l'Agence Régionale de Santé.
- ♦ Leur mandat est de 3 ans renouvelable.

LA CDU EN 5 POINTS

- ♦ Contribuer à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients, résidents et des familles
- ♦ Veiller à la satisfaction globale des patients, résidents et des familles
- ♦ Veiller au respect des droits des patients, résidents
- ♦ Assurer le suivi concernant les plaintes réclamations et satisfactions
- ♦ Formuler des recommandations.

LEURS MISSIONS

- 1- Assister, orienter et informer toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement (médical ou non) et lui indiquer les voies de conciliation et de recours dont elle dispose.
- 2- Participer à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et la sécurité des soins.
- 3- Rencontrer les experts visiteurs lors des certifications.
- 4- Examiner toutes les plaintes et réclamations et être informé en cas de survenue d'événement indésirable des actions menées par l'établissement.

LES CONTACTER

En envoyant un mail à :
cdu@cgd13.fr

Composition :

- ♦ Catherine CHAPTAL,
Présidente de la CDU,
association France Parkinson
- ♦ Automne UNWIN,
UDAF 13,
- ♦ Patrick D'ANGIO,
Association France Rein
- ♦ Mireille DUPLISSY,
Association des Petits Frères des Pauvres